



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Compléments : www.criirad.org

Contacts presse :

Bruno Chareyron : 04 75 41 82 50
(à défaut : Corinne Castanier)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mercredi 15 octobre 2003 - 17h00

CENTRALE NUCLEAIRE DE CATTENOM

La CRIIRAD demande :

- 1/ l'annulation de l'enquête publique pour irrégularités
- 2/ une enquête sur la sous-évaluation des rejets de tritium

Aujourd'hui se termine l'enquête publique sur la demande présentée par EDF pour le renouvellement des autorisations de rejets et de prise d'eau de sa centrale de Cattenom. Après étude du dossier, **la CRIIRAD a adressé aux ministres de l'Industrie, de l'Ecologie et de la Santé un mémorandum demandant l'annulation de la procédure d'enquête publique et la mise en conformité du dossier avant toute nouvelle consultation.**

Un dossier non conforme.

Le dossier établi par EDF contrevient en effet aux dispositions de l'article 10 du décret 95-540 qui exige que le dossier soumis à l'enquête publique soit « **régulier et complet** ». De toute évidence, l'Administration n'a pas assumé sa mission de contrôle et le dossier souffre de lacunes graves. Il fait notamment l'impasse sur les problèmes de ruptures de gaines que connaît l'installation depuis fin 1999 et qui ont pourtant d'importantes répercussions en terme de rejets, de déchets, de radioprotection et de sûreté. Par ailleurs, alors que la pollution a été maximale au cours des années 2001-2002, le bilan environnemental remonte à 1997 ! De même, l'impact du tritium et du carbone 14 est très mal documenté alors qu'il s'agit, de l'avis même d'EDF, des radionucléides les plus pénalisants.

Par ailleurs, l'exploitant demande **des autorisations de rejet disproportionnées par rapport à ses capacités techniques**. C'est le cas pour certains polluants chimiques et pour la quasi-totalité des polluants radioactifs (hors tritium). Le dossier Flamanville a montré que les engagements de la DGSNR n'étaient que de la communication : les limites demeurent des valeurs-enveloppes non contraignantes qui permettent à EDF de minorer ses rejets et, plus grave, de masquer ses incidents d'exploitation.

Est demandée, en outre, une **augmentation de 25% des autorisations de rejet de tritium** dans la Moselle au motif qu'un nouveau combustible dit THC (à très haute combustion) sera mis en œuvre... à compter de 2006 ! Alors que ce nouveau mode de gestion n'a même pas été agréé et qu'il va, a priori, augmenter les risques de contamination et d'accident, l'Administration laisse EDF anticiper sur d'éventuelles futures autorisations. Il est choquant que des arbitrages aussi déterminants entre les impératifs de rentabilité et de sûreté ne soient pas soumis à une enquête publique spécifique et nationale. On comprend que l'exploitant essaie de faire passer son projet en douce, mais il n'est pas acceptable que l'Etat lui prête son concours.

Au total, le projet ne satisfait ni aux conventions relatives à la protection de la Moselle et de l'Atlantique nord-est, ni aux directives relatives à l'impact des projets à risque. Ni les responsables dont l'avis est requis, ni les citoyens consultés ne peuvent se prononcer sur la base du dossier qui leur est transmis.

Quantification des rejets : des chiffres fortement sous-évalués ?

A la lecture du dossier, on apprend, au détour d'un paragraphe, que l'exploitant a mis en place un nouveau dispositif de mesure qui montre que **ses rejets de tritium dans l'atmosphère étaient sous-évalués de 60%** ! Ce constat, pourtant grave, ne donne lieu à aucun développement dans le dossier ... comme si les services de contrôle ne s'en étaient même pas aperçu ! Pour sa part, **la CRIIRAD a demandé aux ministères concernés de diligenter une enquête permettant de déterminer l'ampleur du problème** (uniquement Cattenom ou l'ensemble du parc électronucléaire) **et ses incidences** environnementales, sanitaires et réglementaires (dépassement très probable des limites autorisées).

Documents de référence :

1. Mémorandum adressé le 14/10/2003 aux ministres de l'Industrie et de l'Ecologie : www.criirad.org (Cattenom)
2. Etude réalisée par la CRIIRAD pour Greenpeace-Luxembourg : www.greenpeace.lu
3. Revue sommaire du dossier d'enquête publique, réalisée par Wise-Paris : www.wise-paris.org (News)
4. Avis défavorable du gouvernement luxembourgeois : www.gouvernement.lu/salle_presse/actualite